

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Alexine Gay, François Gevaux, David Morel, Marc Sintès.

Absent excusé : Philippe Maurice Demourieux (procuration François Gevaux).

Le conseil municipal désigne Marc Sintès secrétaire de séance.

1) Comptes rendus des réunions de commissions

Aménagement & travaux	Les pluviâles de Savernaz sont terminées. Le SRB a terminé l'enrobé sur les tranchées des égouts. La campagne de rebouchage des trous est terminée, tout à été fait (sauf école de Savernaz) Les chemins ruraux habités ont été arrangés, il ne manque qu'un renvoi d'eau à Vers Gevaux. La campagne de prise de vitesse en bas du village de Savernaz est terminée, le radar va être déplacé en haut.
Bâtiments	Mise en place d'une convention avec les associations pour la mise à disposition des salles. Nomination des salles de la commune.
Environnement, bois	Nouvelle vente de sapins secs au sommet du Môle.
Urbanisme	OAP 3 (Maréchaux) : l'approche du projet a évolué favorablement lors de la dernière réunion avec l'architecte conseil et le promoteur (13 septembre), prochaine réunion le 12 octobre, probablement la dernière avant lancement du permis. PA Mossuz : en cours – Rendez-vous prévu samedi 25 septembre
Budget & Finances	Un point est fait sur la situation financière de la commune au 30 juin 2021. Sensibilisation des conseillers sur l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune.
Enfance, école, jeunesse et sport	Visite des locaux et réflexion sur la pause méridienne Conseil municipal des jeunes : toujours en cours de réflexion, car le comité consultatif se demande si un conseil municipal n'est pas trop formel et s'il ne faudrait pas plutôt favoriser la création d'une association des jeunes à laquelle on alloue un local.
Participatif	Yannis et Sabrina ont suivi le 23 septembre une formation sur la démocratie participative. Une réunion sera organisée d'ici peu pour faire un retour.
Vie associative	Réunion prévue samedi 25 septembre pour la création du comité des fêtes.
RH	Les entretiens individuels annuels ont tous été réalisés.
Communication	Le calendrier de l'organisation du bulletin municipal qui sortira avant les vacances de Noël est établi Microsoft 365 va être lancé à titre expérimental avec Yannis et la commission communication. Les demandes devis pour les tableaux d'affichage ont été envoyées aux artisans de la commune.

CCAS	<p>Le repas des aînés est prévu le 24 octobre, les invitations sont parties. Les menus sont validés chez Mieusset Traiteur à 35€. Il reste à prévoir la décoration, les boissons et l'animation.</p> <p>Forfaits ski : Le CCAS a voté une participation aux forfaits annuels de ski de 45€ pour les 5/15 ans et 75€ pour les 16/21 ans.</p> <p>Organisation d'Octobre Rose : décoration et animations le matin du marché.</p> <p>Cimetière : commande de 2 nouvelles jardinières pour l'entrée du cimetière, car les anciennes sont dans un trop mauvais état. Le 18 octobre une visite du cimetière est prévue pour dresser les premiers PV d'état d'abandon. C'est le début de la démarche de reprise des concessions abandonnées qui dure plus de 3 ans.</p> <p>GIA : le CCAS se renseigne pour faire des permanences pour permettre aux Tholoméens d'obtenir facilement la carte GIA.</p>
------	---

Questions abordées au tour de table

- Commission Participative : Mme Pelagia Casassus souhaite savoir quand aura lieu une nouvelle réunion de la commission participative. Mme le Maire répond qu'elle va bientôt organiser une séance.
- Commission bâtiments : M. François Gevaux aurait souhaité que la commission bâtiment soit au courant en amont de la décision d'achat d'un tableau numérique pour l'école (EUR 3'000). Plus globalement, il s'inquiète de projets d'investissements non concertés d'une commission à l'autre.
Concernant les investissements pour l'école, Mme Agnès Chatel indique que les requêtes des enseignantes arrivent en fin d'année scolaire et que le timing est mauvais pour informer les commissions durant la période des vacances d'été.
Mr Claude Mariotti souligne qu'il n'est pas d'accord avec le reproche de non communication. L'urgence due à la rentrée scolaire nécessite d'aller vite de l'avant.
Mr Marc Sintès souligne qu'un cadre budgétaire serait nécessaire pour que l'on ne parte pas dans tous les sens.
- Commission Enfance, Ecole, Jeunesse et Sport : Mme Nadia Chatel Louroz demande où en est la réflexion sur la pause méridienne. Mme Agnès Chatel relève que environ 100 enfants sont à la cantine et qu'il manque de personnel. L'encadrement est actuellement de 1 pour 22 enfants. Il faudrait passer à 1 pour 15 pour respecter le cadre réglementaire.
Mme Pelagia Casassus, appuyée par Mme Sandrine Collavet, s'interroge sur l'organisation de la cour d'école avec des barrières de séparation et les enfants « parqués » dans un espace restreint.
Est également abordée la question des flux pour la dépose/récupération des enfants vers l'école avec horaires décalés qui permettrait de lisser les flux de personnes et réduire le besoin de parking de dépose. Ce modèle existe à l'école de Filinges. Point à reprendre.

2) Recensement des projets dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de la Transition Energétique)

Le contrat de relance et de transition écologique est proposé par l'État pour accompagner chaque territoire dans un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes.

La définition de l'ensemble des CRTE va permettre à l'État de déterminer un plan de relance en cohésion avec les projets des territoires et donc de définir les subventions qui peuvent être octroyées.

Le CRTE est signé pour 6 ans et peut être amendé chaque année. Il doit être déposé avant le 31 décembre 2021 à la préfecture.

Il est demandé au conseil municipal de recenser tous les projets avant le 31 octobre afin que la CC4R puisse faire une synthèse.

Mr Arnaud Layat propose que les commissions se réunissent afin de lister les projets à étudier.

3) Déploiement de la dématérialisation du droit du sol

Mme le Maire rappelle, qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des Territoires » du plan France Relance, le ministère de la transformation et de la fonction publique et le ministère du logement ont décidé l'ouverture d'un guichet et d'une enveloppe spécifiques qui viennent compléter les fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » ouverts depuis le début de l'année 2021.

Cette enveloppe a pour ambition de soutenir le déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le montant du financement est calculé de la manière suivante :

- Un montant de 4000 € par centre instructeur,
- Un montant de 400 € supplémentaire par commune rattachée au centre instructeur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à solliciter la CC4R pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4) Renouvellement du contrat assurance risques statutaires

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement du contrat « assurance des risques statutaires » pour le personnel communal affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Cette assurance a pour but de rembourser les salaires à l'employeur en cas d'arrêt maladie du personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat.

5) Divers

- 1) Association periscol : il est fait part au conseil municipal des difficultés de recrutement que l'association rencontre.
- 2) Comité des fêtes : la prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 16 octobre à 8h30 en salle de motricité
- 3) Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 novembre